Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260427-D2026270404-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/27/04/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le vingt-sept avril, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, MICHEL Ellen, LE HORS Clément, LE BRIS Philippe, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, MALIGE Sabrina, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, MARTIN Annie, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : VERGNAULT Marie,

Procuration(s) : VERGNAULT Marie à ULLIAC Morgane,

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, PICARDA Styren a été élue secrétaire de séance. De même, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, PÉRON Matthieu a été élu secrétaire de séance.

Dates de convocation : 10/04/2026
Convocation N°1 affichée le : 14/04/2026
Convocation N°2 affichée le : 20/04/2026
Ordre du jour complémentaire du 21/04/2026
Affiché le 21/04/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 26
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……..…
Certifié exécutoire le …..……..
A GOURIN, le……..……

La Maire,
Bérangère FRITZ.

4- AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE BUDGÉTAIRE 2025 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET DU SERVICE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Madame la Maire invite l'Assemblée à délibérer sur la proposition d'affectation des résultats de l'exercice budgétaire 2025, transmis par la trésorerie de Pontivy, concernant le budget principal et le budget service assainissement collectif.

1. **Pour le budget principal** :

Reports :
Excédent reporté de la section d'investissement de l'année antérieure : 2 317 215,44 €
Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 0,00 €

Soldes d'exécution de l'exercice 2025 :
Solde d'exécution de la section d'investissement de : - 924 916,01 €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 936 885,65 €

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260427-D2026270404-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître *des restes à réaliser* :

- en dépenses pour un montant de : 2 479 476,29 €
- en recettes pour un montant de : 1 897 486,95 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement restant toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement de la section d'investissement, Madame la Maire propose à l'Assemblée d'affecter le résultat comme suit :

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 769 309,90 €
Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 167 575,75 €

2. **Pour le budget du service assainissement collectif :**

Reports :
Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : - 416 552,22 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure : 0,00 €

Soldes d'exécution de l'exercice 2025 :
Solde d'exécution de la section d'investissement de : - 61 608,07 €
Solde d'exécution de la section de fonctionnement de : 20 999,64 €

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître *des restes à réaliser* :

- en dépenses pour un montant de : 6 939,06 €
- en recettes pour un montant de : 0,00 €

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 485 099,35 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement) et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement, Madame la Maire propose à l'Assemblée d'affecter le résultat comme suit :

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 20 999,64 €
Ligne 002 :
Excédent/déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002 ou D002) : 0,00 €

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée par 22 voix « POUR » et 5 voix « ABSTENTION »,

DÉCIDE, d'affecter le résultat du **budget principal** comme suit :

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 769 309,90 €
Ligne 002 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 167 575,75 €

Envoyé en préfecture le 04/05/2026
Reçu en préfecture le 04/05/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260427-D2026270404-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

- Après en avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée par 22 voix « POUR » et 5 voix « ABSTENTION », **DÉCIDE**, d'affecter le résultat du **budget assainissement collectif** comme suit :

  Compte 1068 :
  Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 20 999,64 €
  Ligne 002 :
  Excédent/déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002 ou D002) : 0,00 €

Fait à Gourin, le 27 avril 2026
Pour extrait conforme au registre,

La secrétaire de séance,	Le secrétaire de séance,	La Maire,
Styren PICARDA.	Matthieu PÉRON.	Bérangère FRITZ.